



La Lettre du CETAPI

Centre d'Etudes Techniques Apicoles des Pays de la Loire

L'édito

Une nouvelle saison commence ! Mais dans quelles conditions ? Le printemps met du temps à s'installer, la première visite ne s'est pas faite dans des conditions optimales : entre froid et pluie, pas facile d'ouvrir les ruches. Les pertes hivernales sont raisonnables, mais les réserves de nourriture étaient faibles à la sortie d'hiver. Désormais, les colonies peinent à se développer, le pollen faisant défaut. Malgré des conditions climatiques chaotiques, la végétation avance, mais nos abeilles n'en profitent pas assez, le développement du couvain s'en fait ressentir. Il faut bien avancer dans le travail, arrivera un moment où les choses changeront et il faut anticiper un maximum pour ne pas se retrouver débordé quand la chaleur viendra. La première semaine d'avril est déjà passée, je déplace les ruches, non sans mal, l'accès aux ruchers étant souvent compliqué, je commence à mettre la première hausse, je vais préparer la mise en place de l'élevage (objectif : premier greffage le 13 ou 14 avril) ... Je reste optimiste, le travail donne toujours des résultats et la satisfaction de sa réalisation est d'autant plus grande quand les conditions sont difficiles.

Côté CETAPI, nous avons fait notre assemblée générale début février, vous étiez nombreux à y participer, merci !! Un moment convivial, d'échanges, de partage d'expériences, 10 ans que ça dure. A nous les jeunes générations de porter le flambeau, les problématiques sont nombreuses. L'enjeu reste d'importance : exercer notre métier, notre passion, dans les meilleures conditions possibles.

La conférence de Paul Schweitzer, co organisée avec le CFPPA de Laval était une réussite, de nombreux participants, un sujet intéressant, même si on peut un peu regretter le manque d'apports techniques pour répondre aux contraintes d'une apiculture professionnelle. Mais là encore le partage de nos savoir-faire est essentiel, apporte de nouvelles idées sur nos exploitations. Ce type de journée sera renouvelé, le lien avec nos futurs collègues apiculteurs semble fondamental.

L'actualité apicole est aussi marquée par la mise en place de l'interprofession, INTERAPI. Que dire pour le moment ? Laissons le temps de la mise en place. Gardons une oreille attentive à ce qui se prépare...

Bonne lecture et bon courage pour votre début de saison !

Alban COUËRON, Trésorier

SOMMAIRE

Retour sur les temps forts du CETAPI P.2

- Assemblée Générale
- Conférence « produire et commercialiser du miel de qualité »

Du côté de la filière apicole P.4

- Néonicotinoïdes : conférence de Jean-Marc Bonmatin
- INTERAPI : nouvelle interprofession apicole

Mieux connaître les adhérents du CETAPI P.7

- Jean-Charles Bricard, apiculteur à Averton (53) choisit de mettre le miel en pot au fil de l'extraction
- Jean-François Chauvel, apiculteur à Villepot (44) : Histoire de la reprise d'une activité apicole certifiée biologique



Source image : MiraGuerquin



> RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DU CETAPI

L'Assemblée générale : temps fort de la vie du CETAPI

6 février 2018, après quelques journées enneigées, le soleil brille sur Villepot.

18 des 32 apiculteurs adhérents du CETAPI se retrouvent chez Jean-François Chauvel, apiculteur récemment installé en bio, pour un temps fort de la vie du CETAPI.

Le matin, l'Assemblée Générale statutaire a permis aux membres du Conseil d'Administration de présenter ce qui a marqué l'année 2017 du CETAPI, les projets pour la suite et d'échanger avec les adhérents présents.

Le midi, nous avons pu savourer un délicieux repas à l'Auberge de la Chaise Rouge, à Pouancé

En début d'après-midi, nous avons célébré les 10 ans de l'association. Merci à Yves Baleine et à Suzanne et Philippe Vermandere de nous avoir rappelé ce qui a rassemblé les apiculteurs au sein du CETAPI il y a 10 ans : l'envie de progresser ensemble sur des questions

techniques apicoles, le souhait de préserver la santé abeilles, affaiblies par les pesticides et en particulier par les néonicotinoïdes. Le CETAPI a également eu le plaisir d'accueillir Thomas Guilloux, ancien formateur au CFPPA de Laval, qui avait été le premier technicien du CETAPI.

Puis, Jean-François Chauvel nous a présenté son activité. Echange très riche avec cet apiculteur récemment installé en apiculture bio.

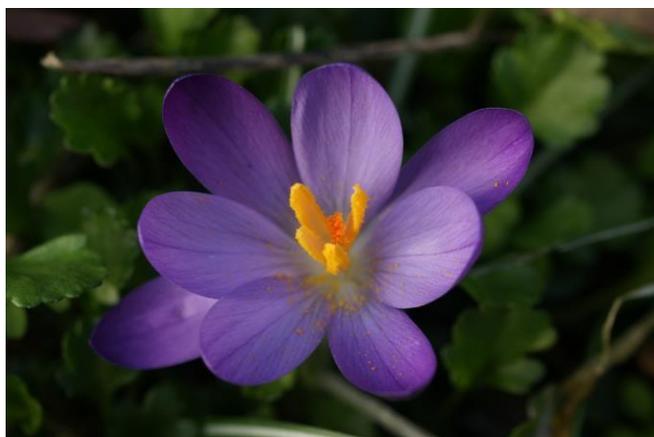
Voir article dans ce numéro.



*Les 10 ans du CETAPI, ça se fête !
Repas convivial à l'Auberge de la Chaise Rouge à*

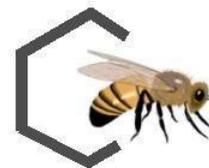


Echange autour de ce que chacun aime au CETAPI et ce qu'il attend de l'association pour la suite.



Photos de Thomas Guilloux

54 participants étaient présents pour la conférence « Produire et commercialiser du miel de qualité »



« Produire et commercialiser du miel de qualité » : voilà une thématique qui mobilise !

Les 13 et 14 février, 54 apiculteurs professionnels ou amateurs ou futurs apiculteurs (étudiants en apiculture au CFPPA de Laval) se sont retrouvés au CFPPA de Laval. Le CETAPI et le CFPPA avaient en effet invité Paul Schweitzer, responsable du laboratoire du Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Moselle – Lorraine (CETAM). Paul Schweitzer a pu partager pendant deux jours ses connaissances pointues dans l'analyse des miels.



Comment limiter l'humidité du miel pour éviter que des levures s'y développent et entraînent une fermentation ? Quels sont les facteurs qui déterminent la teneur en HMF (hydrométhylfurfural, produit de dégradation des sucres présents dans le miel) d'un miel ? Pourquoi retient-on le plus souvent une DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) de 2 ans pour le miel ? Pourquoi le miel a-t-il des propriétés antiseptiques ? Comment ralentir la cristallisation du miel ? Comment faire du miel crémeux ?... Voici quelques questions qui ont été abordées au cours de ces deux journées !

Nous espérons renouveler ce type de rencontres, co-organisées avec le CFPPA de Laval.

En lien avec la thématique de cette conférence, vous trouverez dans ce numéro un témoignage de Jean-Charles Bricard, apiculteur professionnel qui fait le choix de mettre en pot au fil de la récolte et évite ainsi de refondre son miel.



> DU COTE DE LA FILIERE APICOLE

Il est urgent de diminuer l'exposition des êtres vivants aux néonicotinoïdes !

Retour sur la conférence de Jean-Marc Bonmatin, organisée par le GIE élevage des Pays de la Loire

Alban Couéron, apiculteur professionnel et membre du Conseil d'Administration du CETAPI, a participé à la journée régionale apicole organisée le 6 février 2018 par le GIE élevage des Pays de la Loire. Retour sur un des temps forts de cette journée : la conférence de Jean-Marc Bonmatin, chercheur au CNRS d'Orléans, spécialiste en chimie, physique et toxicologie.

Quelques chiffres importants :

- ✓ 75% de la production de nourriture dépend de la pollinisation
- ✓ 214 à 525 milliards d'euros de revenus sont générés chaque année par des cultures directement influencées par les pollinisateurs.
- ✓ 16,5% des pollinisateurs vertébrés sont menacés d'extinction (exemple : chauve-souris).
- ✓ 40% des pollinisateurs invertébrés sont menacés d'extinction (exemple : abeille).

Il est désormais établi que ces menaces sont directement liées aux pesticides, notamment aux néonicotinoïdes. Il est donc urgent de diminuer l'exposition des êtres vivants aux néonicotinoïdes.

Que sont les néonicotinoïdes ?

Les néonicotinoïdes sont des insecticides systémiques : ils sont absorbés par la plante et transportés vers tous ses tissus (feuilles, fleurs, racines, tiges, pollen, nectar). Cette gamme d'insecticides est utilisée soit en enrobage de semences soit pulvérisée sur le feuillage.

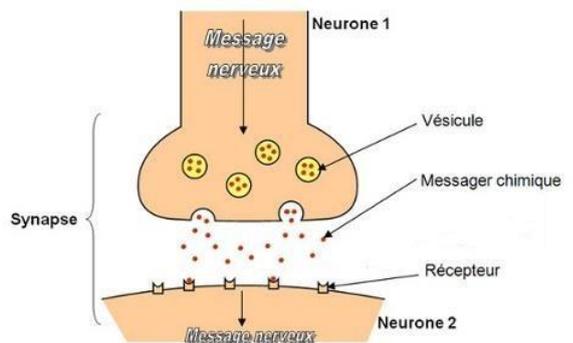
Les néonicotinoïdes ont été inventés au début des années 90 et ont connu une progression fulgurante : ils représentent aujourd'hui 80% des ventes mondiales de semences enrobées 40% des ventes mondiales d'insecticides. Les néonicotinoïdes regroupent environ une douzaine de molécules (en France, on utilise principalement l'acétamipride, l'imidaclopride, le thiaclopride, le thiaméthoxame et le fipronil). On estime à 20 000 tonnes/an la quantité de néonicotinoïdes vendu dans le monde.

Comment agissent les néonicotinoïdes ?

Les néonicotinoïdes sont des neurotoxiques : ils agissent sur le système nerveux central des insectes.

Dans un fonctionnement normal et en prenant un exemple simple : l'insecte doit lever sa patte, le message passe par les neurones, les récepteurs reçoivent le messenger chimique, l'insecte lève sa patte, les récepteurs sont libérés. Puis, il n'a plus besoin de lever sa patte, nouveau message, il baisse sa patte.

Les néonicotinoïdes prennent la place des messagers chimiques dans les récepteurs et y restent. Les messages nerveux ne peuvent plus passer, entraînant une paralysie mortelle.



Les messages nerveux passent d'un neurone à un autre grâce à des messagers chimiques (les neuromédiateurs), reçus par des récepteurs.

Une forte toxicité, même pour de faibles doses !

Les néonicotinoïdes peuvent être toxiques pour les insectes à très faibles doses. Ainsi, 1 nanogramme suffit à tuer une abeille (un nanogramme = 0.000 000 001 gramme). De plus, les scientifiques ont mis en évidence que les néonicotinoïdes pouvaient agir en synergie avec d'autres pesticides : la toxicité augmente lorsque plusieurs molécules sont mélangées.

Lorsqu'elles sont trop faibles pour tuer directement les insectes, ces expositions altèrent leur sens de l'orientation, leur faculté d'apprentissage, leur capacité de reproduction, etc. Ainsi, une étude sur des mouches a montré une diminution de 16% de la fécondité en présence de faibles doses de néonicotinoïdes, alors qu'en parallèle le taux d'accouplement augmentait de 30% (car elles luttent pour la survie de leurs espèces).

Les doses de néonicotinoïdes épandues à l'hectare sont de 4 à 10 fois inférieures aux doses de DDT (le dichlorodiphényltrichloroéthane, un autre insecticide) épandues. Bonne nouvelle ? Et bien non, puisque les néonicotinoïdes peuvent être jusqu'à 10000 fois plus toxiques que le DDT pour les abeilles !

Les néonicotinoïdes ont une grande persistance dans le sol et l'eau. Cela entraîne une exposition prolongée d'organismes non-cibles, comme les vers de terre, les abeilles ou les oiseaux par exemple.

Pour le Docteur Bonmatin, les néonicotinoïdes constituent la première cause de disparition des pollinisateurs. Ils affaiblissent les insectes, ce qui les rend beaucoup plus sensibles aux parasites et pathogènes. Les ressources florales limitées (monocultures) et la présence d'autres gammes d'insecticides et de fongicide, n'arrangent pas la situation.

Alors, comment limiter l'exposition des êtres vivants aux néonicotinoïdes ?

Selon Jean-Marc Bonmatin, il serait important de revoir le système d'évaluation des risques d'un nouveau produit avant son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), afin de mieux évaluer les risques réels pour les pollinisateurs et pour la santé publique.

Pour le Docteur Bonmatin, il est urgent de réduire l'usage des pesticides en agriculture. Il présente quelques expériences porteuses d'espoir.

Dans une région agricole italienne, des agriculteurs ont décidé d'arrêter l'utilisation des pesticides, dont le coût s'élevait en moyenne à 40€/hectare. Ils ont choisi de cotiser dans une cagnotte commune (3,5€ / hectare) pour pouvoir indemniser les agriculteurs dont les cultures seraient touchées par une maladie ou des ravageurs. Résultat de l'expérience : la cagnotte est loin d'avoir été consommée !

Dans une région agricole du Canada, des agriculteurs ont mené des expérimentations. Grâce à une alternance de cultures par petites bandes (blé, soja, maïs) sur une même parcelle, et une rotation des cultures d'une année à l'autre, ils ont supprimé les pesticides. Les rendements obtenus ont alors été très légèrement inférieurs, mais le revenu de l'agriculteur a été multiplié par 2 à 3, car les charges liées aux intrants ont diminué.

Depuis 20 ans, les apiculteurs tirent la sonnette d'alarme sur la toxicité des néonicotinoïdes. Depuis 10 ans, le monde scientifique a pu démontrer la toxicité des néonicotinoïdes. La contamination est globale : elle touche la terre, l'air et l'eau, et tous les êtres vivants sont impactés.

Selon la loi pour la reconquête de la biodiversité, l'utilisation des néonicotinoïdes sera interdite en France au 1^{er} septembre 2018. C'est un premier pas important dans la reconnaissance du rôle de ces molécules dans le déclin des pollinisateurs. Mais certains usages pourraient y déroger jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Il est donc essentiel de rester mobilisés !

● *Rédacteur de l'article : Alban Couëron, apiculteur professionnel à Montrevault (49) et Trésorier du CETAPI*

INTERAPI : nouvelle interprofession apicole

Présentation par Bernard Bru, adhérent du CETAPI et administrateur d'Interapi

Apiculteur dans la Sarthe, je gère 300 colonies, je produis du miel, des reines et des essaims. En 2015, dès juillet, je réalise qu'aucun conditionneur n'achète plus de miel en futs.

Tous tiennent à peu près le même discours : « nous avons fait nos stocks de miel français », et là je réalise l'absurdité de notre métier. On importe les 2/3 du miel consommé en France et pourtant vendre du miel en futs français devient presque impossible. Je décide alors d'adhérer à une coopérative apicole afin de ne plus



cauchemarder pour vendre, même si financièrement c'est moins intéressant que la vente directe. Là, je réalise combien l'adage « l'union fait la force » est vrai, je découvre des collègues passionnés par leur métier. Disposant mes ruches au gré des miellées, j'ai de nombreux contacts avec le monde agricole et notamment avec les adhérents de la Confédération Paysanne dont les conceptions, valeurs rejoignent mes préoccupations. Je deviens membre de la commission nationale apicole de « la Conf » et administrateur au sein d'InterApi.

Mi décembre 2017, les discussions qui étaient au point mort suite à l'élection présidentielle sont relancées pour plusieurs raisons :

- notre institut technique, l'ITSAP est au bord de la cessation de paiement et l'Etat n'accepte de le sauver provisoirement (400000€) que si la profession donne un signal fort.
- les pouvoirs publics lors des Etats Généraux de l'Alimentation ne reconnaissent que les interprofessions comme interlocuteur représentatif.
- sur le plan international, sous l'influence de la Chine, une norme ISO du miel est en discussion pour définir ce qu'est le miel afin de rendre plus facile les échanges commerciaux. Ne pas être dans les discussions, c'est courir le risque que cela facilite les importations de miel de très bas de gamme.
- Selon certaines sources « officielles », près de 4000 tonnes du miel français vendues en vente directe seraient en fait du miel importé.
- baisse de la biodiversité florale, les pratiques agricoles, l'usage des pesticides notamment néonicotinoïdes, sont les causes majeures des pertes de colonies, et des moyens humains, financiers coordonnés sont indispensables pour pouvoir lutter efficacement, concrètement.

Face à cette situation dramatique, que faire ?

Comment s'organiser, comment être efficace ?

Les interprofessions sont probablement le meilleur type d'organisation pour répondre à toutes ces préoccupations. Un excellent site pour connaître les détails juridiques : <https://bit.ly/2pAwfZw>

Pour résumer, l'interprofession des produits de la ruche (InterApi) créée en début 2018 réunit deux collègues indépendants :

- les **producteurs** représentés par toutes les organisations syndicales apicoles et groupements de producteurs.

- la **commercialisation** : conditionneurs, grandes surfaces, vendeurs de matériel apicole.

Les décisions sont prises à l'unanimité des collègues : accord des deux parties.

C'est le Conseil d'Administration réunissant les deux collègues qui assure la gouvernance de l'interprofession.

Un Comité Exécutif est élu pour assurer la gestion des affaires courantes : administration, communication. Il est composé de 6 membres dont un Président et un Vice Président.

Le cœur de l'activité d'InterApi est constitué de **commissions**, qui sont dirigées par au moins un membre du Conseil d'Administration et sont en charge de traiter les thèmes décidés par le CA. Selon le contexte, il est fait appel à des spécialistes d'un domaine, de centres de recherches (ITSAP, INRA, CNRS, ...) si des programmes doivent être lancés, suivis et financés.

Ces commissions pour assurer leurs fonctionnements ont besoin d'un budget, c'est là que le statut d'interprofession va jouer un rôle déterminant :

- les financements Français/Européens peuvent aller jusqu'à 80% des besoins financiers, mais le reste est à la charge de l'interprofession
- l'interprofession par dérogation temporaire des pouvoirs publics peut lever un « impôt » sur l'ensemble de sa filière : production, commercialisation, même les importations sont concernées. On le nomme CVO (Contribution Volontaire Obligatoire). Les modalités de cette CVO ne sont pas encore connues, décidées, ça se discute.

Lectures supplémentaires :

Document signé par l'ensemble des participants d'InterApi : bit.ly/2lhJzuk

Questions / réponses : bit.ly/2G9XkdZ

Une vue d'ensemble : bit.ly/2ugy3fT

● *Rédacteur de l'article : Bernard Bru, apiculteur professionnel à Ecommoy (72), adhérent du CETAPI et administrateur au CA d'Interapi*

> **MIEUX CONNAITRE LES ADHERENTS DU CETAPI**

Jean-Charles Bricard, apiculteur professionnel à Averton (53), choisit de mettre le miel en pot au fil de l'extraction.

Apiculteur en temps qu'amateur depuis mes 13 ans, je suis devenu pluriactif il y a une vingtaine d'années, puis professionnel avec 200 colonies en 2011. Je mets en pot une grande partie de ma récolte peu de temps après l'extraction, ce qui semble délicat pour beaucoup de mes collègues. Je vais donc vous présenter mon exploitation et les raisons de ce choix et présenter les différentes adaptations que j'ai mis en place pour mettre en pot directement.

L'exploitation est composée de 120 colonies transhumantes (colza, acacia, tilleul, lavande...) et 30 à 40 ruchers sédentaires composés de 8 ruches chacun, parfois 12 pour les zones plus porteuses.

Les ruchers sédentaires sont principalement destinés à la production du miel d'été. Je ne produis pas de miel de colza sur ces ruchers car malgré son omniprésence sur ces anciennes terres d'élevage, le sol est peu profond, acide et très séchant, ça ne vaut pas le coup de se casser la tête à poser des hausses sur cette période. Les ruches sont plus faciles à gérer pour l'essaimage sans hausse. En revanche, dès que le colza défleurit et que l'aubépine blanchit, je pose les premières hausses ce qui donne un miel de printemps coloré qui ne présente pas l'urgence d'extraction du colza.

Jusque dans les années 2005 j'avais des ruchers composés de 25 à 30 ruches, le bocage et les prairies de trèfles ont peu à peu été remplacés par des céréales et colza (pas de tournesol ni sarrasin). Suite à une annonce que j'avais postée par laquelle je cherchais de l'abeille noire, un apiculteur m'a contacté mais j'ai découvert par la suite que les reines étaient tout sauf noires, et là j'ai découvert le sirop ...

J'ai par la suite persisté dans l'abeille à « pédigré », ma production de miel à stagné, mais la consommation en sirop avait flambé puis le candi l'hiver. Dans le même temps lors de mes missions d'agent sanitaire, je

rencontrais des apiculteurs qui utilisaient l'abeille locale sur de petits ruchers avec un environnement semblable et qui ne produisaient pas beaucoup moins de miel que moi et surtout, pas de nourriture, et un investissement en temps ridicule.

J'ai observé les mêmes performances sur les ruches affaiblies des ruchers de transhumance qui visiblement devaient être remérées. Je me suis souvent fait avoir lorsque j'allais retirer ces hausses inutiles des 5/6 ruches laissées dans l'herbe après le départ du rucher sur un nouveau site. Elles étaient étonnement bourrées de miel, alors qu'en présence d'un rucher important elles n'allaient rien faire.

A l'époque, je pensais investir dans une pompe pour distribuer le sirop, bricoler des nourrisseurs grande capacité (...), j'ai totalement revu ma copie. J'ai créé de petits ruchers, j'ai affiné mon système de partitions, ce qui me permet de ne plus utiliser de candi depuis 6/7 ans et en ce qui concerne le sirop depuis 15 mois j'ai utilisé 300 kg. Après coup les colonies n'en avaient pas besoin : le lierre avait compensé le manque.

Il y a une dizaine d'années, un problème de santé en plein mois de mai m'a également fait prendre conscience que des ruchers dépendent du sirop dès que le mauvais temps persiste, ce qui me rendait très vulnérable.

Reste pour éliminer totalement le sirop sur les ruchers sédentaires à éliminer les dernières colonies hybridées pour remplacer par de l'abeille locale.

Pour mes ruchers sédentaires, il me faut une abeille capable de voler par temps frais au point de prendre du poids sans assistance dès le mois de mars, qui quitte les hausses rapidement en quelques coups de fumée sans risque de faire des amas dans l'herbe après le passage de la souffleuse. Evidemment de l'abeille douce, les collègues qui ont un peu sélectionné l'abeille locale travaillent leurs petites exploitations de retraité en short et j'ai pris en 2017 une photo d'un de ces oiseaux rares devant ses colonies avant récolte dont une avait 6 hausses et la plus faible 3. Ca aide à prendre des décisions !

Avantage des petits ruchers :

- Pas ou peu de nourrissage (Octobre, jamais en été)
- **Donc pas mal de temps pour mettre le miel directement en pot...**
- Miellées moindres exploitables.
- Récolte rapide sans que l'agressivité ou le pillage n'ait le temps de s'installer.
- Toutes les colonies peuvent s'exprimer.

Inconvénients :

- Alors que le miel doit être récolté, l'apport de nectar est quasi incessant, ce qui m'oblige à bien sécher le miel avant de l'extraire.

NB : Sur les ruchers de transhumance plus importants (40 à 60 ruches), dès que la miellée principale est terminée, les ruches perdent rapidement 1 à 2 kg/jour ; il y a bien des apports extérieurs, mais face au nombre de bouches à nourrir, il n'y a pas de stockage.

- Les ruchers doivent être accessibles directement et rapidement, pas question de descendre pour ouvrir une barrière, cheminer avec une brouette, passer du temps à expliquer la vie des abeilles à chaque arrêt...

Concernant les 120 ruches de transhumance, il s'agit d'abeilles hybrides, ce qui permet d'enchaîner les différentes miellées tout au long de la saison sans baisse de régime. Ce qui ne m'empêche pas d'introduire dans chaque chargement des abeilles locales qui n'ont jusqu'à maintenant jamais fait moins que la moyenne du lot ; même sur l'essai lavande en 2017 elles ont atteint les 20 kg. Mais c'est une abeille qui supporte mal les fortes concentrations de ruches et il y a de quoi avoir des sueurs froides à l'idée d'avoir un promeneur dans les environs...

En ce qui concerne la mise en pot au fur et à mesure de la récolte c'est finalement assez simple, je remplis ma cuve de 300 Kg de miel filtré décanté, je le brasse à la main avec une cuillère en hêtre de 1,50 m, à cette occasion, j'ajoute 500g de miel déjà cristallisé sauf si des traces de miel cristallisé étaient présentes à l'extraction.

Le fait de remuer le miel (2 fois par jour) permet d'activer la cristallisation, et d'obtenir au bout de 3 à 4 jours un crémeux qui est aussitôt mis en pot.

Pendant ce temps, le miel extrait est mis en attente en fût à la sortie des maturateurs (ne surtout pas remuer le miel). Dès que 200 kg sont mis en pot, je complète la cuve qui, grâce aux 100 kg restant, peuvent être empotés dès le lendemain. Les pots sont placés dans des fûts pour éviter de prendre la poussière, il ne reste plus qu'à étiqueter puis livrer.

Au début je mettais en pot le miel liquide, mais dès qu'il cristallisait, il pouvait devenir dur comme du béton (c'est pas le top).

Le maximum mis en pot à la récolte est 5 Tonnes, je garde toujours des fûts pour ajuster les différents formats de pots au mois d'Avril. Je ramollis ce miel à 35°C en chambre chaude durant 4 jours, que je brasse à la « pagaie » durant 10 min puis il faut aussitôt mettre en pot (le lendemain c'est trop dur pour la doseuse). L'objectif cette année est de mettre 10 tonnes en pot avant qu'il ne fige.

J'ai enfin construit une miellerie, j'en ai profité pour installer un tank à lait équipé d'un réchauffeur à 35°C qui me permettra de mettre 2,5 tonnes de miel en pot à chaque tournée. La cuve est suivie de 6 mètres de tables pour mettre directement les étiquettes puis placer les pots en caisses plastiques avec couvercle (taille palette UE).

L'idée de mettre directement en pot m'est venue alors que je collectionnais les mielleries de location, ce qui me permettait de me passer de local adapté dès la récolte terminée et j'avais grillé mon unique défègeur et je n'étais pas décidé à réinvestir dans ce type d'appareil.

Cette année, 60 des ruches de transhumance vont renforcer les effectifs pour assurer le volume nécessaire en miel d'été. En 2017 je n'avais pas eu le compas dans l'œil.



Jean-François, apiculteur à Villepot

Histoire de la reprise d'une activité apicole certifiée biologique

Le 6 février 2018, à l'occasion de l'Assemblée Générale du CETAPI, 18 apiculteurs se sont retrouvés à Villepot, chez Jean-François Chauvel, apiculteur professionnel récemment installé en bio.

Peux-tu te présenter et présenter ton activité ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, je suis installé en tant qu'apiculteur professionnel. J'ai repris l'activité de Patrick Pérès, à Villepot. Aujourd'hui, j'ai 300 ruches productives et 100 essaims de renouvellement. Je produis 4 tonnes de miel biologique par an : un peu de miel de printemps, et du miel d'été, d'acacia, de forêt et de sarrasin.

Je fais également de l'accueil pédagogique, des prestations de pollinisation et vends de la propolis, du nougat et du jus de pommes.

Tu es officiellement installé depuis un peu plus d'un an. Peux-tu nous parler de ton parcours à l'installation ?

Je pratique l'apiculture depuis 2010. En 2013, je fais un stage de 15 jours chez Patrick Pérès. Mon intérêt pour l'apiculture se confirme et j'ai alors envie d'en faire mon métier. En juillet 2014, j'apprends que ma demande de CIF (Congé Individuel de Formation) est acceptée. Je m'installe alors à Châteaubriant et démarre un BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) au CFPPA de Laval.

Le 1^{er} janvier 2016, je débute un stage d'un an chez Patrick Pérès. Cette année me permet de préparer mon installation, qui sera officielle le 1^{er} janvier 2017.



Jean-François Chauvel (à droite) a repris l'activité apicole de Patrick Pérès (à gauche).

Tu as fait le choix de reprendre une activité existante. Quel bilan en fais-tu un an après ton installation ?

En reprenant l'activité de Patrick Pérès, j'ai hérité du matériel apicole, des colonies et de leur génétique, de circuits de distribution en place... Cela demande un investissement initial conséquent mais c'est aussi un gain de temps important. Cela facilite le démarrage et j'ai pu, dès le début, consacrer du temps à ma famille et dégager un revenu.

Ton activité est certifiée en agriculture biologique. Pourquoi ce choix ?

Le choix de l'apiculture biologique rejoint mes recherches éthiques. Dans la mesure où je suis favorable à ce mode de production biologique pour les produits agricoles, cela a du sens pour moi de m'inscrire dans cette démarche en apiculture.

Par ailleurs, il y a une forte demande commerciale pour du miel biologique, qui bénéficie de plus d'une bonne image. Ce choix a aussi quelques inconvénients : la maîtrise du varroa demande du temps, les pertes de colonies sont supérieures par rapport à l'apiculture conventionnelle. De plus, il y a des aspects administratifs supplémentaires à gérer. Je suis attaché au fait que ce choix de l'apiculture biologique ne limite pas le travail collectif avec d'autres apiculteurs conventionnels.

Ton miel est également certifié « Nature et Progrès ». Peux-tu nous en dire plus ?

Pour obtenir la mention *Nature et Progrès*, on est contrôlé par des consommateurs et des professionnels de la bio, qui s'assurent de la conformité à un cahier des charges qu'ils ont définis ensemble. On parle de système participatif de garantie.

En bref, il s'agit d'un cahier des charges plus poussé que l'apiculture bio. Par exemple, le bois thermopeint est interdit, le nourrissage est limité aux essaims et à 5 kg de matière sèche par essaim et par an, seuls les futs en inox ou plastique alimentaire sont autorisés...

Les principaux points du cahier des charges de l'apiculture biologique



Emplacement des colonies et logement des abeilles :

- Les sources de nectar, dans un rayon de 3 km autour du rucher, doivent être constituées à plus de 50% de cultures bio et/ou d'une flore spontanée et/ou de cultures traitées au moyen de méthodes ayant une faible incidence sur l'environnement.
- Les ruches doivent être essentiellement constituées de matériaux naturels ne présentant aucun risque de contamination pour l'environnement ou les produits apicoles.
- La cire utilisée doit provenir d'unités de production biologiques.
- La soude caustique ne peut être utilisée pour le nettoyage des cadres.

Alimentation des abeilles

- Le nourrissage des abeilles ne doit être utilisé que pour la survie et la production d'essaims ; il doit être fabriqué à partir de sucre de canne bio ou de succédanés issus de l'agriculture biologique.

Prophylaxie

- Aucun produit chimique de synthèse ne peut être utilisé. La priorité doit être donnée aux techniques de prévention des maladies.
- La lutte contre les varroas doit s'effectuer uniquement avec des produits avec une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) et autorisés en bio, comme par exemple le thymol, l'acide formique ou l'acide oxalique.

Abeilles

- La préférence est donnée à l'utilisation d'*Apis mellifera*
- Le rognage des ailes de reines est interdit.

Contrôles

- L'organisme certificateur doit pouvoir vérifier le respect des exigences (carte des ruchers, registre d'élevage, étiquettes conformes...)